

Opinions

Un héritage à sauvegarder

Jacques Langlois

Président et directeur général de la Commission de la Capitale nationale

La Commission de la capitale nationale du Québec se préoccupe depuis toujours de la protection et de la mise en valeur du patrimoine religieux bâti pour une raison bien simple: conseillère de l'État en matière d'embellissement et de rayonnement de la capitale, elle ne peut ignorer que le patrimoine religieux à Québec est si important qu'il constitue une particularité remarquable de son paysage urbain, non seulement dans le Vieux-Québec mais sur tout le territoire de la communauté métropolitaine. Et ceci s'applique aisément à l'ensemble du Québec.

Ainsi, alors même qu'elle rédigeait une Politique du patrimoine bâti et un Cadre de gestion des ensembles urbains, la Commission participait à des opérations de sauvetage et de mise en valeur de plusieurs de ces beaux monuments. À titre d'exemple, la Commission contribua à la restauration du clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie afin d'en empêcher la démolition. De plus, elle a investi, avec la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications, dans le réaménagement des parvis des églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch. En collaboration avec la Ville et les fabriques, elle a aussi travaillé aux mises en lumière des temples de Saint-Charles-Borromée à Charlesbourg, de Saint-Félix à Cap-Rouge et de Saint-Michel à Sillery. Elle s'est également jointe aux comités de relance de l'église Saint-Charles de Limoilou et de la chapelle du Bon-Pasteur. Enfin, elle s'est impliquée dans le groupe de travail sur la réhabilitation du monastère des Augustines, dans le Vieux-Québec.

Constatant l'ampleur de ce dossier concernant une partie importante de la mémoire et de la culture québécoise en terre d'Amérique, la Commission a aussi présidé à la mise sur pied d'un groupe de travail et au montage financier d'une étude concernant les modalités financières et le cadre de gestion devant encadrer la préservation de ce riche héritage. Au terme de deux colloques, à Québec en 2004 et à Montréal en 2005, sur

l'avenir des biens d'église, elle a présenté un mémoire à la Commission parlementaire de la culture proposant la prise en charge compétente du legs de nos Églises, toutes confessions confondues, dans le paysage du Québec.

La Commission a ainsi proposé la création d'un organisme de gestion pour ce patrimoine exceptionnel qui doit survivre à la crise des vocations et au déclin de la pratique. Nos églises, ce sont en effet nos châteaux de la Loire. Pour les sauvegarder, la Commission recommande la constitution d'une fiducie foncière capable de recevoir, de maintenir, de gérer, de financer et de disposer intelligemment de ce patrimoine. En fait, même la restauration de ruines comme celles des églises Saint-Patrick, transformée en Centre de recherche en oncologie de l'Hôtel-Dieu, et Notre-Dame-de-Foy, réhabilitée en lieu de spectacles extérieurs, vaut beaucoup mieux que leur irréversible destruction.

La Commission de la capitale entend bien poursuivre son action dans ce domaine. Elle verra donc à terminer promptement l'étude entreprise en ce sens avec les Villes de Québec et Montréal, le ministère de la Culture et des Communications, la fondation du Patrimoine religieux, l'Assemblée des Évêques et la conférence religieuse canadienne, et s'emploiera à obtenir les consensus indispensables à la mise en œuvre réussie des conclusions de ce mandat de recherche sur l'avenir des biens d'Église, notamment immobiliers.

La Commission fera également la promotion d'une clause patrimoine dans l'appareil de l'État, pour s'assurer que, désormais, les ministères et les organismes à la recherche de locaux consulteront d'abord le registre des propriétés patrimoniales à être préparé par le ministère de la Culture et des Communications. Et ce, afin de participer à leur sauvegarde et à leur recyclage tout en comblant les besoins d'espaces gouvernementaux.

Ce n'est là qu'un exemple simple des solutions que la Commission et ses partenaires entendent mettre de l'avant avec énergie et conviction, afin de soutenir la société québécoise dans la gestion réussie d'une crise majeure, celle de l'abandon du patrimoine religieux excédentaire. Nos églises, nos monastères et nos couvents excédentaires ont plus que jamais besoin d'un plan de sauvetage et d'un plan de relance; nous comptons bien les leur donner.